The Retail Sales Tax Act Application For Refund – General Use Loi de la taxe sur les ventes au détail Demande de remboursement - usage commune

présentes en vue du remboursement de la taxe payée au montant de _

FORM R.T.6 / Formule T.V.D. 6

In accordance with The Retail Sales Tax Act and the Regulations, an application is hereby made for a refund of sales tax paid in the amount of \$\frac{\strace}{\infty} \in \text{conformité avec la Loi de la taxe} \text{ sur les ventes au détail et les règlements pris sous son régime, demande est faite par les

Please provide full and complete information and reasons for claiming the above refund (if more space required use back of form). This information should include date of purchase, name and address of vendor from whom the purchase was made, type of merchandise, purchase price, sales tax paid, etc., in support of this application for refund. Satisfactory evidence in the form of a receipt, bill of sale, or other supporting documents (photocopies are acceptable) should also be attached as proof that sales tax has been paid. If any item reported is registrable under The Highway Traffic Act, please give make, model, year and serial number. Absence of satisfactory evidence will constitute justifiable grounds for disallowance of this claim. Please forward this application to Manitoba Finance, Taxation Division, 101 Norquay Building, 401 York Avenue, Winnipeg, Manitoba R3C 0P8. Telephone (204) 945-6444, Manitoba Toll Free 1-800-564-9789, Fax (204) 948-2087, Web site www.gov.mb.ca/finance/taxation.

L'auteur de la demande doit fournir les renseignements complets et les raisons de la demande relative au remboursement visé cidessus (utiliser le verso de cette formule si autre espace est nécessaire). Ces renseignements doivent comprendre la date de l'achat, le
nom et l'adresse du marchand à qui l'achat a été fait, la catégorie de marchandise, le prix d'achat, la taxe sur les ventes payée, etc., à
l'appui de la présente demande de remboursement. Une preuve suffisante, sous forme d'un reçu, d'un acte de vente ou d'un autre
document à l'appui, doit aussi être jointe aux présentes pour prouver que la taxe sur les ventes a été payée. Si un article déclaré doit
être immatriculé en application du Code de la route, donnez-en la marque, le modèle, l'année et le numéro de série. L'absence de
preuves suffisantes constituera un motif légitime pour refuser la présente demande. Veuillez expédier la présente demande à
Finances Manitoba, Division des taxes, Édifice Norquay, bureau 101, 401, avenue York, Winnipeg (Manitoba) R3C 0P8,
Téléphone : (204) 945-6444, N° sans frais au Manitoba : 1-800-564-9789, Télécopieur : (204) 948-2087, Site Web :
www.gov.mb.ca/finance/taxation.

- Claims must be filed with our office within TWO YEARS of the purchase date.
- Amounts under \$10 not refundable.
- Toute demande de remboursement doit être soumise à notre bureau au plus tard DEUX ANS après la date d'achat.
- Les montants inférieurs à 10 \$ ne sont pas remboursables.

Certification: I certify that the statements on this form are true and correct. / **Attestation:** J'atteste que les déclarations figurant sur la présente formule sont vraies et exactes.

REFUND CHEQUE SHOULD BE FORWARDED TO:	
LE CHÉQUE DE REMBOURSEMENT DOIT ÊTRE EXPÉDIÉ À	ĺ

Signature / Signature

Date / Date

Name (please print) / Nom (s-v-p écrire en caractères d'imprimerie)

Mailing Address / Adresse postale

City or Town / Ville ou municipalité Postal Code /Code postal

Claim No. /

Nº de la demande

Checked / Contrôlé

Audited / Vérifié

It is an offence to make a false statement in any form, application, record or return. / Le fait de faire une fausse déclaration dans une formule, une demande, un document ou une déclaration constitue une infraction.

Manitoba 🗫